

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absentes excusées : Mesdames Isabelle BARTHELEMY et Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2024 :

- Section de Fonctionnement :	excédent de	136 702.34 €
- Section d'Investissement :	déficit de	77 963.45 €
<u>Résultat global</u> :	excédent de	58 738.89 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Antoine POLATOUCHE, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour,

- **Approuve le Compte Administratif du budget principal 2024, en concordance avec le compte de Gestion 2024, selon les éléments indiqués ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, CUREL le 07 avril 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

